

Attention, nouveau n° de tél :
09 78 81 69 68

Info Conso INDECOSA CGT 86

MARS 2024

EDITO

Locations saisonnières, prudence !

L'été reste une période où règne une certaine insouciance. C'est la période propice pour les arnaqueurs qui n'hésitent pas à abuser de la bonne foi des gens.

Pour les victimes, il n'est pas toujours aisé de divulguer qu'elles ont été la cible d'arnaque. Au préjudice financier s'ajoute un préjudice moral, le projet de vacances qui tombe à l'eau, plongeant les vacanciers dans un énorme stress et désarroi, qui pour certains d'entre eux ont économisé durant des mois et qui se demandent comme faire pour récupérer leur argent.

Dans tous les cas, pensez à prendre toutes les précautions nécessaires. Bordez votre transaction avec un contrat. C'est un document qui n'est pas toujours proposé systématiquement, mais c'est le seul qui vous permettra de clarifier les obligations des deux parties et qui aura valeur juridique en cas de litige. Pensez également à vérifier si votre contrat d'assurance prend en compte votre couverture en cas de villégiature, notamment à l'étranger. Une extension de garantie est peut-être nécessaire.

Le risque zéro n'existe pas ! Il est en revanche possible de réduire les chances d'être victime...

Indécosa CGT 86



DOSSIER DU MOIS **ARNAQUES AUX LOCATIONS DE VACANCES**

Vie de l'Association

INDECOSA CGT, c'est quoi ?

INDECOSA CGT vous accueille, sur rendez-vous, dans ses locaux :

21 Bis Rue Arsène Orillard à POITIERS ou au
téléphone : 05 49 60 34 70 ou **09 78 81 69 68**.

(Détail des autres points d'accueils en dernière page).

CONSO



Les beaux jours arrivent à grands pas et l'envie de partir en vacances se fait grande pour profiter pleinement de ses congés. Mais attention, les escrocs guettent ce moment qui est souvent propice à des arnaques en tout genre, notamment celles concernant les locations de vacances.

L'hébergement reste bien sûr le sujet très important pour passer de bonnes vacances, mais ce dernier peut être source de cauchemar.



A votre arrivée, votre logement :



- Est déjà loué et des locataires sont déjà dans les lieux, cela peut être possible en cas de sur réservation, de manière volontaire ou non.
- N'existe pas.
- Différent de l'annonce de par sa structure et/ou par son environnement (une vue sur un chantier à la place d'une vue décrite comme idyllique comme la mer ou la montagne, par exemple).

Selon les cas, les recours diffèrent.

Comment bien choisir son hébergement de vacances

- ❖ Opter plutôt pour une plateforme de réservation comme Airbnb, Abritel, Booking, Pap vacances... Les paiements sont sécurisés et garantis.
- ❖ Privilégier les sites connus (attention aux liens depuis un réseau social ou e-mail), retaper le vous-même.
- ❖ Attention, si l'offre est très alléchante ou à prix cassé. (Cela cache souvent un loup !).
- ❖ Consulter les avis des internautes (avis vérifiés). La législation a évolué ne permettant qu'aux vacanciers qui ont vraiment séjourné dans le lieu d'émettre un avis.
- ❖ Toujours vérifier les avis pour ce même hébergement sur d'autres sites.
- ❖ Eviter les annonces qui n'ont pas d'avis.
- ❖ Ne pas se fier aux photos qui ne donnent qu'un aperçu et souvent le moins « moche » ou le plus « propre ». Vous pouvez faire un clic droit sur la photo et cliquez sur « rechercher une image sur le web », ainsi vous saurez si la même photo est déjà utilisée pour d'autres annonces. Dans ce cas, **FUYEZ** à grands pas !
- ❖ Portez votre attention sur :
 - Le descriptif du logement : nombre de pièces, situation géographique, kitchenette, sanitaires, nombre de lits, équipements etc.
 - Les services associés (linge de lit, toilette, spa, etc.
 - Les éléments pouvant engendrer un supplément comme le ménage, taxes de séjour, etc.

Responsabilité des plateformes en ligne

Entré en vigueur le 25 août 2023, le règlement européen sur les services numériques (Digital Service Act) vise une responsabilité des plateformes. Elles doivent :

- Proposer aux internautes un outil leur permettant de signaler facilement les contenus illicites. Une fois le signalement effectué, elles doivent retirer ou bloquer l'accès au contenu illégal.
- Mieux tracer les vendeurs qui proposent des produits ou services, recueillir des informations précises sur le professionnel avant de l'autoriser à vendre, vérifier leur fiabilité et mieux en informer les consommateurs.

CONSO

Toujours privilégier le site sécurisé pour les échanges directs avec le propriétaire (pour renseignements divers et enfin pour le paiement), sinon vous ne pourriez plus faire valoir vos droits auprès de la plateforme. Au moindre doute, privilégiez toujours le contact avec elle.



Attention aux conditions générales de vente :

► Conditions d'annulation, de paiement, de remboursement, s'assurer si l'établissement pratique le surbooking ou pas...



Le paiement, quelles précautions prendre ?

- 1) Vérifiez que vous êtes bien sur le site officiel sécurisé (https) et non une copie (url).
- 2) Tapez vous-même l'adresse du site sans faute de frappe.
- 3) Bien relire les conditions tarifaires (ce qui est compris, ou non, suppléments, etc.).
- 4) Si possible, préférence est donnée pour le paiement de la totalité à l'arrivée ou d'une partie. Cependant votre numéro de carte bancaire devra être fourni pour garantir la réservation).
- 5) Vérifiez bien les conditions d'annulation (date jusqu'à X jours avant l'arrivée par exemple ou pourcentage restant à devoir de plus en plus important à mesure que l'on se rapproche de la date d'arrivée).

Que faire en cas d'arnaque à la location de vacances ou bien en cas de difficultés ?

Si le logement est déjà occupé (pratiqué par certaines résidences hôtelières ou hôtels, mais aussi des locations saisonnières afin de lutter contre les annulations et les défaillances des clients).



Contactez immédiatement la plateforme qui doit trouver une solution de remplacement rapidement, c'est-à-dire un hébergement équivalent ou supérieur, sans frais.

Un logement peut être proposé sur plusieurs plateformes. Il doit être mis en indisponibilité dès la réservation sur l'un des sites. (Vérifiez bien que la synchronisation s'est bien faite suite à votre réservation).

Votre hébergement ne correspond pas ou bien il est dégradé

Contactez le service clients de la plateforme de réservation (pendant votre séjour) pour négocier une remise sur un prochain voyage ou même un remboursement.

Votre loueur s'est volatilisé dans la nature et ne répond plus....

Vous aurez beaucoup de mal à obtenir un remboursement auprès de la banque si le paiement a bien été réalisé par vous-même. Mais de toute façon :

- Contactez votre banque pour savoir si vous devez faire opposition rapidement à votre carte bancaire.
- Déposez plainte immédiatement auprès de la police ou de la gendarmerie ou procédez en ligne avec une pré-plainte, ce qui permettra à votre banque d'avoir un recours contre le voleur ou le fraudeur et à la police de disposer des éléments pour mener son enquête.
- Prévenir le site utilisé qui pourra retirer l'annonce et éviter que d'autres personnes ne se fassent piéger.
- Vous pouvez également vous rendre chez votre assureur pour bénéficier d'une indemnisation ou d'une assistance, y compris avec l'assurance de votre carte bancaire si le règlement a été effectué à l'aide de celle-ci.

Vie de l'Association

Vous trouverez ci-dessous le lien du tournage réalisé pour » Instant Conso » qui a été diffusé le 26 février dernier sur le thème de « La résiliation des contrats en 3 clics



[La résiliation des abonnements et contrats renouvelables en trois clics avec le réseau des CTCR | Institut national de la consommation \(inc-conso.fr\)](#)

Le Jeudi 14 mars – Participation INDECOSA à l'Assemblée Générale des Retraités Métaux de Châtellerault, Salle Camille PAGE avec la participation du Vice-Président Jean-Claude SARDIN.

Le Jeudi 21 mars – Tenue du stand INDECOSA et présentation de l'association lors du congrès du CHU au Republic Corner à Poitiers.

Ce fut l'occasion de présenter l'association et ses mandats de représentant des Usagers santé.



Vie de l'Association

Le Mardi 26 mars – Participation INDECOSA à l'Assemblée Générale de l'Institut d'Histoire Sociale de la Vienne, à Longève avec la participation de Claude FUZEAU et de Jocelyne ANTUNES.



Information INDECOSA CGT 86

Votre représentant INDECOSA CGT 86 des locataires EKIDOM vous propose une réunion de quartier sur le thème :

Le rôle de l'association INDECOSA CGT 86 auprès des locataires

le JEUDI 18 AVRIL 2024 de 17 à 19 heures

Centre Socio-Culturel de la Blaiserie

Rue Frères Montgolfier, 86000 Poitiers

Pour plus de renseignements, nous contacter : INDECOSA CGT 86 au 09 78 81 69 68 ou indecosa86@laposte.net



ACTU *Journées*

Ces programmations étant à l'initiative des territoires, il vous appartient de les contacter pour vous y inscrire

Formations Découverte d'INDECOSA

Formation Découverte d'INDECOSA

Groupe : formations générales – 1 jour

Première approche d'INDECOSA : qui sommes nous, que faisons nous, quel est notre lien avec la CGT, quels sont les forces et les besoins du territoire organisateur ? Cette journée (découpable en 2 1/2 journées) est un premier pas pour mieux comprendre INDECOSA, ses enjeux et ses ressources

Inscriptions : A l'initiative des associations départementales organisatrices – formation prévue pour accueillir également de très petits groupes. Adaptée pour présentation auprès des instances CGT, entre autres

**2 Avril 2024
CLERMONT
FERRAND**

**15 Mai 2024
REIMS**

**Juin 2024
TOULON**

**14 Novembre 2024
NANTES**

**14 Novembre 2024
LE PUY**

Journées d'étude et autres manifestations

30 Mai 2024
Rennes (35)

**Journée d'étude
sur l'Habitat**

2 Octobre 2024
Montreuil (93)

**Colloque national
sur le numérique**



ACTU Formations À venir...

Ces dates sont données à titre indicatif. En fonction de la disponibilité de nos équipes et de la programmation des salles disponibles, elles sont susceptibles de changer

Formations 2024 - Courcelle

Juin 2024

10 au 12

**Consommation
numérique**

3 jours / 12 places

Septembre 2024

23 au 27

**Relations
Client / Banques**

5 jours / 12 places

Octobre 2024

7 au 11

**Présentation
d'INDECOSA**

5 jours / 12 places

Décembre 2024

9 au 11

Politique de Santé

3 jours / 12 places

Formations Décentralisées

Juin 2024

3 au 7

CLERMONT-FERRAND

**Présentation
d'INDECOSA**

5 jours / 12 places

Octobre 2024

7 au 11

TOURS

**Présentation
d'INDECOSA**

5 jours / 12 places

Octobre 2024

14 au 18

ROUEN

**Présentation
d'INDECOSA**

5 jours / 12 places

Pour tout renseignement sur les formations, prendre contact avec INDECOSA CGT 86

INDECOSA, C'EST QUOI ?

INDECOSA-CGT (Information Défense des Consommateurs Salariés) est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979. Son principal objectif est la défense de tous les consommateurs du salarié au retraité. Elle pratique ainsi la défense individuelle et/ou collective. Reconnue et agréée par l'État comme représentative, elle participe aux principales instances de concertation où sont débattues avec les professionnels sous l'arbitrage des pouvoirs publics, les intérêts des consommateurs.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire français, avec plus de 280 points d'accueils répartis dans les départements, villes et parfois au cœur d'une entreprise dans le cadre des activités du CSE. Chaque année, elle prend en compte et traite des milliers de litiges liés à ses domaines d'intervention. Ses missions s'articulent autour des points suivants : transport et mobilité, banque et argent, habitat et logement, consommation, la santé et l'accès aux soins, l'environnement et la valorisation des déchets. Pour l'INDECOSA-CGT il est impératif de renforcer la présence des organisations de consommateurs dans la gouvernance des questions environnementales. Au niveau institutionnel, INDECOSA-CGT intervient dans un grand nombre d'instances où les intérêts des consommateurs sont en jeu. Au plan national, elle est membre, entre autres, du Conseil National de la Consommation (CNC), du Conseil National des Déchets (CND), du comité consommation de l'AFNOR, ou du comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Elle entretient également des concertations avec les directions des opérateurs historiques. Aux niveaux local et régional, elle représente les consommateurs au sein des Centres Techniques Régionaux de la Consommation (CTRC). Au niveau européen, elle est membre de l'association European Consumer Union (ECU) créée en novembre 2009. Elle intervient également auprès du Système européen des paiements automatisés (SEPA). Elle participe à des initiatives organisées par le Comité Economique et Social Européen (CESE).

INDECOSA CGT 86

Composition du Bureau

Présidente : Jocelyne ANTUNES

jose.antunes@wanadoo.fr

Tél : 07 86 45 04 34

Vice-Président : Jean-Claude SARDIN

Tél : 06 10 20 06 07

sardin.jean-claude@orange.fr

Trésorier : François BONNIN

Tél : 06 52 87 55 65

f.bonnin86@laposte.net

Trésorier adjoint : Pascal ZANCHETTIN

Pascal.zanchettin@gmail.com

Tél 06 70 61 11 00

Secrétaire : Marylène RAFFIN-HERAULT

Tél : 06 76 64 68 90

maryleneraffin@hotmail.fr

Secrétaire adjoint : Claude FUZEAU

claud.fuzeau@sfr.fr

Tél : 07 67 42 41 00

Membres du Conseil d'Administration

Marie Jo BAUDENEAU UL CHATELLERAULT

Béatrice GUILMIN – POLE EMPLOI

Julien HEMON – LC ARMATIS/UD CGT 86

Astrid SINGARRAUD LC ARMATIS

Lionel BONNIFAIT – RETRAITE FAPT

Xavier LARTIGUE – SECURIT DOG MAN

Jean-Philippe GUITTONNEAU – TERRITORIAUX POITIERS

Brigitte ORGERET – POLE EMPLOI

Marie-Nicole TIFFANEAU – Retraitée commerce

Joana CARNEIRO – SERVICES ET COMMERCE

Patrick AUDEBERT – Retraité FAPT

Claudine KEPINSKI – Retraitée CARSAT

Accueils :

Le mardi et le jeudi de 14h à 17h (sans RV), 21 bis Rue Arsène Orillard à POITIERS

Tél : **09 78 81 69 68** ou 05 49 60 34 70 - Mail : indecosa86@laposte.net

Le jeudi de 16h30 à 18h30 sans RV et sur RV, 11 Rue du Cognet à CHATELLERAULT

Tél : 05 49 21 15 39 - Mail : indecosachatellerault@gmail.com

Uniquement sur RV, 1 rue du Moulin St Léger à CHAUVIGNY (attention changement)

Tél : **09 78 81 69 68** ou 05 49 60 34 70 - Mail : indecosa86@laposte.net